



ANVI-ASDEVILM

Nom Prénom

Adresse

Lieu, date

Madame, Monsieur le Député,

C'est au nom d'un millier de victimes dans l'affaire Apollonia et en tant que membre [ou fonction spécifique : délégué régional, vice-président...] de l'ANVI-Asdevilm, l'association qui les représente en [nom du département] comme sur l'ensemble du territoire français, que j'ai l'honneur de vous adresser ce courrier. Je souhaite **attirer votre attention sur notre situation au regard du « sauvetage » annoncé du Crédit Immobilier de France par les pouvoirs publics.**

Vous n'ignorez assurément pas que l'affaire Apollonia constitue la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le montant total du préjudice initial pour l'ensemble des victimes s'élève à plus d'un milliard d'euros. En 2008, une instruction a été ouverte pour faux, usage de faux et escroquerie en bande organisée. A ce jour, le nombre de mises en examen de personnes physiques s'élève à 31, dont, outre les dirigeants et collaborateurs de la société Apollonia à l'origine de l'escroquerie, 5 notaires et 13 ex-dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers. En juillet 2012, 5 banques dont 3 filiales du Crédit Immobilier de France (CIFRAA, BPI, CIFD) ont été mises en examen en tant que personne morale pour escroquerie en bande organisée, une procédure rarissime, voire inédite, en France. L'affaire Apollonia est alors devenue un « scandale bancaire national » dont de nombreux médias se sont largement fait l'écho (TF1, France 3, BFM TV, France Inter, France Info, Europe 1, Le Figaro, Libération, Le Parisien, La Croix, L'Humanité, Les Echos, La Tribune, 20 Minutes, L'Express, Le Nouvel Observateur, Le Point... ainsi que de nombreux titres de presse quotidienne et régionale).

Ces banques, et d'autres encore, ont rendu possible l'escroquerie. Elles ont délibérément choisi de violer les lois qui protègent les emprunteurs, avec des stratégies élaborées et des décisions prises au plus haut niveau, guidées par la seule logique d'un profit maximal. Le dossier pénal, auquel nous avons eu accès en tant que partie civile est éloquent à cet égard, avec des témoignages de cadres qui éclairent sur la volonté de « faire du chiffre » et sur l'absence de contrôle.

Au cours de ces quatre années d'instruction, les victimes, très fortement surendettées par l'escroquerie immobilière, et n'étant plus de ce fait en mesure de rembourser les prêts, ont été poursuivies par ces mêmes banques avec un acharnement impitoyable : saisies de biens, de la résidence principale, de comptes bancaires, des revenus, prises d'hypothèques sur l'outil de travail, saisie de meubles, assignations... Un comportement aveugle et inhumain qui a provoqué des ravages

au sein de nos familles. Nombre d'entre nous ont ainsi été conduits à la dépression, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, à des invalidités totales et définitives. Le pire est même advenu pour les plus fragilisés, qui, ne résistant plus aux pressions, ont choisi de mettre fin à leurs jours.

Madame, Monsieur le Député, avant que le Gouvernement ne vous demande de l'autoriser à venir au secours du Crédit Immobilier de France, je souhaite porter à votre connaissance le fait que ce groupe bancaire, par ses agissements frauduleux, par le non respect des règlements et la violation des lois de la République pendant dix ans, figure au premier rang des banques qui ont causé ces terribles drames humains. Près de 40 % du montant total des prêts et des 3000 appartements ont été financés par des établissements du Crédit Immobilier de France.

Nous ne pouvons imaginer que l'Etat apporte son aide, sans que cette dernière ne soit assortie d'une obligation pour le CIF de réparer à leur juste montant tous les dommages causés aux victimes de l'affaire Apollonia. Le CIF pouvant être amené à disparaître avant l'issue de la procédure judiciaire en cours, nous souhaitons que le Gouvernement apporte des garanties sur une indemnisation rapide.

C'est pourquoi je m'adresse à vous, Madame, Monsieur le député, afin que vous interpelliez le Gouvernement sur ce point, crucial pour l'avenir de centaines de familles dont les situations s'aggravent de jour en jour.

Par ailleurs, je me dois de souligner que les pratiques du CIF ne sont pas isolées. Economistes, chercheurs en sciences sociales et représentants de familles politiques de tous horizons s'accordent à dire que les dérives de la finance peuvent détruire le corps social. A cet égard, le sort des 2500 salariés du Crédit Immobilier de France nous préoccupe vivement, ces derniers ayant comme nous été victimes des errances de leurs dirigeants.

L'affaire Apollonia, mais aussi bien d'autres qui donnent lieu en ce moment même dans notre pays à des dizaines de milliers de procédures de surendettement, à de lourds procès, à des faillites en cascades, à des drames humains... font apparaître systématiquement des comportements bancaires irréguliers et souvent même frauduleux.

Le travail du régulateur et des contrôleurs nous paraît à minima insuffisant comme le reconnaît lui-même le Conseil d'Etat dans un arrêt concernant le CIF(5.3.2012 N°343412) ; c'est pourquoi nous sommes fermement persuadés de la nécessité pour le Parlement d'ouvrir **une enquête parlementaire sur les causes des dérives des établissements bancaires dans l'octroi de prêts aux particuliers, et sur les défaillances du contrôle qui aurait dû être exercé par les autorités compétentes , en vue de réformer notre réglementation dans ce domaine.**

Madame, Monsieur le Député, je compte sur vous pour faire entendre notre voix, en vue de décisions qui nous redonnent confiance, tant en notre avenir qu'en la République.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.